

Grand bassin de l'Oust : 3 000 plants pour contrer l'érosion

Le Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust est en charge de l'animation du programme de plantations "Breizh Bocage". Ce programme européen a pour but de réaménager l'espace rural en replantant ou en restaurant des haies pour améliorer la qualité de l'eau. Les financements viennent de fonds européens FEADER dans le cadre de la politique agricole commune, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région, des conseils départementaux et du Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust pour 20%.

« L'objectif avec ces plantations de haies est de mettre en place des aménagements anti-érosifs, qui vont empêcher le ruissellement et l'érosion des parcelles », explique Marie Dugué, technicienne bocage au sein du Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust. Des aménagements à la pelleuse et à la charrue forestière ont déjà eu lieu en automne sur les parcelles concernées. Ces derniers jours, les ouvriers ont installé une dalle biodégradable autour des plants. Certains plants ont aussi des gaines pour les protéger du gibier. »



Des arbres de grand gabarit sont plantés comme le chêne sessile, le châtaignier, le cornier, l'aulne ou le tilleul. Entre chaque futur grand arbre, d'autres espèces végétales, plus fournies, sont plantées, comme le charme, le pommier sauvage, le cornouiller sanguin, le prunier myrobolan, le noisetier ou l'érable. « Au total, cela fait 21 kilomètres de haies plantées, soit à plat, soit sur talus ou sur billon », explique Marie

Dugué. Ces opérations concernent 18 exploitations agricoles situées sur 13 communes du secteur couvert par le Syndicat mixte du Grand bassin de l'Oust.

A Bruc-sur-Aff, Sixt-sur-Aff, Lieuron et Pipriac, plus de 4 kilomètres de haies ont été plantés, ce qui représente 3 000 plants. « Nous effectuons un démarchage téléphonique auprès des agriculteurs pour leur proposer ce type d'aménage-

ment, continue Marie Dugué. Ensuite nous effectuons un état des lieux sur ses parcelles. L'exploitant doit remplir un dossier de subvention pour un appel à projet européen. Il y a un appel d'offres pour désigner l'entreprise qui effectuera le chantier. Il y a aussi un reste à charge pour l'agriculteur, à hauteur de 1 euro du mètre linéaire, cela permet à l'exploitant de s'approprier le projet et de ne pas le laisser se détériorer. »